

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Mail : mairie.sury-es-bois@wanadoo.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17/07/2025

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de Sury-ès-Bois dûment convoqué
S'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RIMBAULT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 juillet 2025

Date d'affichage de la convocation : 04 juillet 2025

Présents : MM. RIMBAULT Jean-Claude, TURPIN Olivier, LASNE Vivien
Mmes ANTZ Laurence, GOURDET Catherine, GRAVELET Odette, BERTHELOT Aude
Absente : Mme FRAISSANGE Julia,
Secrétaire de séance : Mme ANTZ Laurence.

Le Conseil Municipal, réuni le jeudi 17 juillet 2025 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

1. P.L.U.I – Avis de la Commune :

Le Conseil municipal, après un long débat argumenté – donne à l'unanimité des membres présents, un avis défavorable au projet arrêté pour les motifs ci-après :

- Ce projet global représente pour nos communes rurales un recul par rapport aux documents d'urbanisme existants, notamment les cartes communales. Il pénalisera les populations de ces territoires par ses innombrables contraintes
- Le désaccord est profond sur le point « limiter la consommation d'espace et l'étalement urbain » - diminution de la consommation d'espace de près de 50%. Le potentiel de production de logements est notoirement insuffisant pour espérer accroître la population dans nos villages qui tous – sauf de rares communes – connaissent une baisse continue de population depuis plusieurs années. **Avec le « ZAN », le rural est sacrifié au bénéfice de l'urbain** avec d'énormes espaces « zones d'activité » en friche dans la plupart des villes...
- Notre « Pays-Fort » risque de devenir un « pays mort ».

Ces principaux motifs exposés expliquent l'avis défavorable – unanimité – du conseil municipal de Sury-ès-Bois.

2. Projet de Règlement Local de Publicité Intercommunale (R.L.P.I) :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis défavorable pour les motifs ci-après :

- Tout en reconnaissant la nécessité d'encadrer la publicité dans les sites classés et sites patrimoniaux remarquables, le Conseil Municipal estime qu'il n'y avait pas urgence à adapter la réglementation nationale en matière d'affichage publicitaire aux enjeux locaux
- Après de multiples contraintes résultantes du PLUi, viennent s'ajouter celles de ce règlement local de publicité
- Le Conseil Municipal est excédé par le poids des règles, des normes, des contraintes de toute nature... Dans quel monde voulons-nous vivre ?

Adoption à l'unanimité des membres présents.

3. Création d'emploi permanent : Poste Adjoint Technique à 20h :

Compte-tenu de la gestion actuelle des employés communaux, M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, soit 20/35^{ème} pour des missions techniques et d'entretien de la voirie à compter du 1^{er} septembre 2025.

4. Liquidations judiciaires « BC Labs » et « SARL Chaillou – Bar-Restaurant » :

M. le Maire donne des informations sur ces deux liquidations et fait un point particulier sur celle du bar-restaurant « La Fourchette Gourmande » ; l'objectif étant de suivre et d'améliorer la procédure dans le but de retrouver au plus vite un nouveau gérant afin de réouvrir l'établissement.

5. Signature des baux de location :

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les baux de location sur la commune et tout document afférent.

6. Remboursement des frais de déplacement et de missions des agents :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal statue sur ce dossier.